

# Championnat des Écoliers d'Avant

## Règlement intérieur

### **Article 1 : présentation**

Le Club d'Échecs de l'Agglomération Chambérienne sous l'égide du CDJE Savoie organise le Championnat des Écoliers d'Avant en parallèle du Championnat de Savoie des établissements scolaires le mercredi 25 janvier 2023 à l'école de la Forgerie, avenue de Corinthe 73160 COGNIN.

### **Article 2 : règles et appariements**

Les règles du jeu sont celles de la Fide (Congrès d'Atalaya 2017) entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Selon l'annexe A sur les Échecs Rapides, l'Article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation. Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook / version adoptée au 88<sup>ème</sup> congrès — Antalaya 2017) en **5 rondes** à l'aide du logiciel Papi 3.3.6. Aucune protection de cercle, de collège, de famille. Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

### **Article 3 : horaires**

Inscriptions jusqu'à 13h30. Début des parties : 13h45. Fin du tournoi et annonce des résultats vers 18h.

### **Article 4 : cadence**

12 min + 3 s/coup pour chaque joueur

### **Article 5 : droits**

Gratuité. Licence B obligatoire.

### **Article 6 : classement**

Le classement est établi au Buchholz tronqué puis au Buchholz, puis au Cumulatif.

### **Article 7 : coups illégaux**

La partie est perdue au 2<sup>ème</sup> coup illégal relevé par l'arbitre.

### **Article 8 : fin de partie**

À la fin de la partie, les 2 joueurs remettent les pièces en place et apportent le résultat ensemble.

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Le tournoi est arbitré par Jean-Paul Blanc, AFO2.

L'arbitre

Jean-Paul Blanc

L'organisateur

CDJE 73